

DISCOURS

Intervenant Dr. Rolf Dörig, président de l'ASA
Evénement **Conférence de presse annuelle de l'ASA 2020**
Date 30 janvier 2020
Lieu Zurich

Tour d'horizon des thèmes phares de l'industrie de l'assurance

Seul le texte prononcé fait foi.

Mesdames, Messieurs,

Bienvenue à notre conférence de presse annuelle. Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à nos activités, à nos appréciations et à notre vision des choses, que ce soit par votre présence aujourd'hui ou tout au long de l'année. Votre analyse et vos articles nous sont très précieux. Ils nous donnent des impulsions importantes et nous incitent à nous remettre sans cesse en question, à réexaminer notre travail et à procéder aux ajustements ainsi qu'aux développements nécessaires.

Cette année encore, notre conférence de presse sera l'occasion de mettre l'accent sur un thème bien spécifique. Vous ne serez pas surpris si la durabilité est également pour nous le sujet prioritaire par excellence. Et ce, pas uniquement depuis hier, c'est-à-dire depuis les élections de l'automne dernier. Fonctionner de manière durable et être durable sont une nécessité intrinsèque pour l'industrie de l'assurance. Philipp Gmür, CEO de Helvetia Assurances, nous expliquera l'importance de la durabilité pour notre branche.

Responsabilité économique de l'industrie de l'assurance

Mesdames, Messieurs,

Avant de vous présenter les thèmes qui font l'actualité politique de notre association, je souhaite commencer par aborder un bien très précieux pour chacun et chacune d'entre nous dans notre vie personnelle. Je veux parler de la sécurité. Et par là même, du rôle majeur de la sécurité en matière de progrès social et de liberté d'entreprise.

Sans sécurité, beaucoup de choses ne seraient pas possibles. C'est pourquoi, garantir la sécurité relève des tâches essentielles de l'Etat. C'est aussi la raison pour laquelle sont prospères et florissantes les sociétés et les économies qui misent non seulement sur la liberté, mais aussi sur la

sécurité. J'entends par là la sécurité physique et psychique, la sécurité juridique ainsi que la sécurité sociale. Ce qui vaut pour l'Etat, vaut également pour les entreprises et chaque individu en particulier. La sécurité est un bien précieux dans lequel l'Etat, le secteur privé et les individus investissent pour de bonnes raisons.

La branche de l'assurance apporte une contribution substantielle à la sécurité et à la solidarité de notre économie en assumant les risques encourus par les différents acteurs du marché.

Nous les assureurs, nous prenons en charge les risques des individus et des entreprises et aidons ainsi chacun à se concentrer sur ses compétences-clés. Externaliser leurs risques permet aux entreprises d'investir leur capital et leurs ressources en personnel dans des perspectives de long terme, dans la poursuite de leur développement et la consolidation de leur croissance. Ou tout simplement de se prémunir contre l'adversité. En d'autres termes, la couverture d'assurance allège la charge qui pèse sur les différents acteurs économiques et leur donne la marge de manœuvre nécessaire pour aller de l'avant.

Comme industrie de l'assurance, nous mettons les risques en commun. Cela veut dire que nous organisons des communautés solidaires afin que les dommages subis par quelques-uns puissent être compensés par ceux qui ont été épargnés. Rien d'étonnant à ce que l'industrie de l'assurance soit particulièrement bien développée dans les pays aux économies les plus prospères.

Avec les réserves que nous constituons pour soutenir nos affaires, nous alimentons également les marchés en liquidités et procédons à des investissements durables s'inscrivant sur le long terme. Sans les assurances, la vie et l'économie stagneraient ou n'avanceraient que très timidement.

Les assureurs privés ont poursuivi leur croissance au cours de l'exercice écoulé et confortent ainsi leur rôle moteur pour l'industrie financière suisse. Ce mouvement haussier ininterrompu se reflète aussi dans le nombre de collaborateurs à l'échelle de toute la Suisse ; sans parler des impôts non négligeables acquittés par nos compagnies membres, de nos investissements substantiels sur la scène nationale ainsi que de notre fort positionnement continu sur d'importants marchés d'assurance à l'étranger. Telle est la responsabilité économique que nous assumons ici dans notre pays, mais aussi partout où nous exerçons. Cette responsabilité transparaît également dans les chiffres que Thomas Helbling vous présentera toute à l'heure.

La branche financière, et plus particulièrement le secteur de l'assurance, est un acteur important de la place économique suisse. Nous y incarnons la sécurité, la fiabilité et la confiance. C'est la raison pour laquelle nous n'assumons pas uniquement une responsabilité économique, mais aussi une responsabilité sociale et politique pour notre pays. En tant que branche, nous sommes prêts à assumer notre *responsabilité économique* : responsabilité à l'égard de la population – et responsabilité à l'égard de l'économie.

Dans cette optique, nous nous concentrons sur deux champs d'action :

Premièrement : la garantie de conditions d'exercice adéquates au niveau politique.

Deuxièmement : la prise en compte des principales problématiques relevant de la politique sociale qui ont un rapport direct et indirect avec l'industrie de l'assurance.

Conditions d'exercice et réglementation

Concernant le premier champ d'action : Nous nous engageons en faveur de conditions d'exercice les plus libérales possibles et d'une réglementation mesurée. Rien de bien nouveau, mais toujours d'actualité. Des conditions d'exercice libérales ont été et sont toujours un préalable important au succès économique et à la belle prospérité de la Suisse. A nous d'en prendre soin. En la matière, nous appliquons le principe suivant : autant de réglementation que nécessaire, mais aussi peu que possible. Par ailleurs, nous prônons une répartition claire des tâches entre l'Etat et l'économie. C'est la raison pour laquelle nous observons avec inquiétude la manière dont l'Etat ne cesse d'élargir son champ d'action et n'hésite pas désormais à intervenir sur le marché libre.

La vie politique nous donne de multiples occasions d'affirmer nos valeurs et nos convictions. Je mentionne ici uniquement les principaux sujets d'actualité et commence avec la révision de la loi sur le CO₂.

Révision de la loi sur le CO₂

La nouvelle loi sur le CO₂ du Conseil fédéral a dans un premier temps été retoquée par le Conseil national. À peine six mois plus tard et de manière spectaculaire, elle renaissait de ses cendres au Conseil des Etats. De plus, une multitude de nouveaux éléments venaient alors l'enrichir ; or, à y regarder de plus près, ceux-ci semblent largement discutables. En mars, cet objet repasse devant le Conseil national.

Aujourd'hui comme à l'époque, nous soutenons le projet du Conseil fédéral relatif à la nouvelle loi sur le CO₂. Celle-ci offre un cadre approprié aux dispositions ressortant de l'accord de Paris afin de faciliter leur mise en œuvre. Le projet du Conseil fédéral vise la réduction des émissions des gaz à effet de serre d'ici 2030 de 50 pour cent par rapport à celles de 1990. Cette proposition est réaliste. Elle correspond aux engagements souscrits au niveau international. Même la part domestique de 60 pour cent prévue par le Conseil national nous semble équilibrée et adaptée à l'objectif global.

Une politique climatique efficace doit être orientée sur l'économie de marché et coordonnée à l'échelle internationale. Il faut que les buts et les objectifs soient définis de sorte à être atteignables en générant le moins de coûts possibles pour la société et l'économie. Ils ne doivent pas se contenter d'être accrocheurs et ne doivent pas entraîner de dommages collatéraux. Les élargissements du projet introduits par le Conseil des Etats justement dans le domaine de la circulation routière et des bâtiments doivent être considérés sous cet angle, d'autant plus qu'ils remettent en cause des principes constitutionnels. Les ajouts du Conseil des Etats contreviennent au principe de base qui sous-tend le fédéralisme et portent atteinte à la liberté et au régime de la propriété. Les politiques ne doivent aller trop loin sous peine que cela ne s'exerce au détriment du peuple.

Notamment aussi parce que les mesures prises, même si elles partent d'un bon sentiment, doivent ensuite être financées par le portemonnaie des citoyens. Une interdiction de nouvelles chaudières au fuel à partir de 2023, une taxe sur les billets d'avion ou une augmentation du prix de l'essence ainsi que toutes autres mesures similaires sensées prendre effet très rapidement et disproportionnées par rapport à celles de nos voisins contraignent non seulement inutilement les consommateurs suisses – et la compétitivité de nos entreprises – mais semblent totalement irréalistes, même avec la meilleure volonté qui soit. Il faut considérer d'un œil critique la tendance des politiques à vouloir combiner les taxes d'incitation avec des affectations précises. En effet, les citoyens savent généralement très bien tout seuls comment leur argent peut être employé au mieux pour atteindre le but souhaité.

Révision partielle de la loi sur le contrat d'assurance LCA

La révision partielle de la loi sur le contrat d'assurance (LCA) a fait des remous au cours de l'année passée. Cet objet se trouve maintenant presque dans la dernière ligne droite. Après la première procédure d'élimination des divergences au Conseil national, il sera en mars de nouveau soumis au Conseil des Etats.

La loi sur le contrat d'assurance régit les relations contractuelles entre l'assuré et la compagnie d'assurances. Cette loi remonte à l'année 1908. Comme toutes les lois de cette époque, c'est une bonne loi. Mais elle a pris de l'âge. C'est la raison pour laquelle nous avons soutenu dès le départ la révision partielle de la LCA et le renforcement mesuré de la protection des consommateurs.

La protection des assurés a toutefois ses limites. Notamment lorsque les frais sont disproportionnés par rapport aux avantages pour le client, et lorsque les coûts et l'utilité ne sont plus à l'équilibre. Nous rejetons également les dispositions qui privilégient certaines personnes assurées ou certaines catégories d'assurés. Car, une couverture d'assurance maximisée n'est pas forcément la meilleure couverture d'assurance qui soit.

Ordonnance relative à la loi sur la surveillance des marchés financiers (LFinma)

Mi-décembre, le Conseil fédéral a promulgué une nouvelle ordonnance relative à la loi sur la surveillance des marchés financiers (LFinma). Il a ainsi tiré les leçons de ce qui a été accompli par la Finma jusqu'ici. La nouvelle ordonnance garantit une séparation claire entre la réglementation et la surveillance et précise les compétences incombant à la Finma. Cette ordonnance permet de combler une lacune réglementaire existant entre la loi sur la Finma et les lignes directrices de cette dernière. Sans pour autant remettre en question l'indépendance de l'autorité de surveillance. « *Autant de réglementation que nécessaire, mais aussi peu que possible* ». En l'espèce, une telle loi était nécessaire et est même, à notre avis, très réussie.

Il est donc d'autant moins compréhensible que le Parlement entende aujourd'hui confier de nouvelles missions à la Finma dans le cadre de la révision de la loi sur le CO₂. La Finma et la BNS devraient mesurer périodiquement les risques financiers résultant du changement climatique et rapporter les résultats au Conseil fédéral (art. 47a). À l'heure actuelle, l'examen des risques relève déjà des missions premières de la Finma. Dans le meilleur des

cas, ce nouveau projet de loi se contentera de créer des doublons ; dans le pire des cas, il entrera en contradiction avec les dispositions légales existantes. En la matière, nous attendons que le second conseil apporte des corrections.

Réforme de la prévoyance professionnelle

Nous les assureurs, nous sommes directement concernés par l'application de la prévoyance professionnelle. La réforme de la LPP en cours revêt donc une grande importance pour notre secteur. Sans compter qu'elle est urgente. Nous saluons expressément la proposition du Conseil fédéral visant la réduction du taux de conversion. Toutefois, les mesures de compensation en la matière sont trop chères. Elles continuent de mettre à mal la solidarité entre les jeunes et les plus âgés et restreignent la responsabilité individuelle des caisses et de leurs instances. Le supplément pour rente proposé selon le principe de répartition de l'AVS n'a rien à faire dans le deuxième pilier. Il accroît la paperasserie et réduit les salaires.

Nous avons une opinion très tranchée à ce sujet : il faut repenser les mesures applicables à la génération de transition. Le supplément pour rente est un élément qui n'a rien à voir avec l'AVS. Ces derniers jours et ces dernières semaines, de nouvelles voix se sont élevées dans les mondes politique et économique pour critiquer justement ces éléments contraires à la logique de la LPP et les rejeter avec véhémence. J'ai donc bon espoir que les corrections nécessaires soient apportées à l'issue de la procédure de consultation.

Les politiques ne manqueront alors pas de prendre bien conscience de la nécessité de poursuivre la réforme de notre système de prévoyance. Après ce premier pas, d'autres doivent suivre : une nouvelle adaptation du taux de conversion et le relèvement de l'âge de référence contribuent en effet également à la solidité et à la durabilité de cette solution.

Thèmes relevant de l'actualité sociale et politique

Le deuxième champ d'action que j'ai évoqué au départ consiste dans la prise en compte de thèmes importants relevant de l'actualité sociale et économique qui vont au-delà des affaires courantes. Les sujets à traiter et les défis à relever ne manquent pas. L'avenir de la place financière, les risques environnementaux, les chances et les risques de la numérisation, les environnements de travail modernes, la sécurité sociale et la société vieillissante, pour n'en citer que quelques-uns. Assumer notre responsabilité économique implique aussi que nous participions à la discussion en apportant notre expertise. Laissez-moi prendre un exemple concret : nous organisons actuellement – indépendamment de la réforme de la LPP en cours – des ateliers de prévoyance qui réunissent des représentants des mondes scientifique, politique et économique. Il s'agit ainsi de favoriser les rencontres, les échanges et les discussions afin de dégager des solutions communes, réalistes, transversales et durables en vue du développement à venir du système éprouvé des trois piliers. Ce dernier doit avant toute chose d'abord être stabilisé ; il y a urgence.

Nous sommes mis au défi de poser des bases solides pour que tout un chacun puisse mener une vie épanouie et autonome à la retraite. Les solutions doivent être globales et transversales. Il faut créer une synergie intelligente et coordonnée entre les différentes assurances sociales.

La question de la répartition des tâches entre l'Etat et l'assurance privée est également primordiale. La liberté, la sécurité et la responsabilité individuelle demeurent des valeurs largement reconnues dans l'édition 2019 de notre « Moniteur de l'ASA sur la sécurité ». Vu sous cet angle, la réponse peut uniquement consister dans le fait que la prévoyance privée, laquelle repose sur la responsabilité individuelle, va et doit encore gagner en importance. En conséquence, nous poursuivons notre investissement en faveur de l'ancrage politique de solutions relevant de l'économie de marché en matière d'assurance et de financement des prestations de vieillesse.

Ancrer la durabilité

La durabilité en elle-même joue également un rôle social et politique important. En l'espèce, il s'agit essentiellement de ne pas vivre au détriment des générations à venir. La durabilité implique un environnement sain, une économie stable et une société sûre. Pour la branche de l'assurance, la durabilité est depuis toujours une préoccupation majeure – et donc, par principe, une obligation.

La durabilité ne s'arrête pas à l'environnement ni au climat. Elle porte sur tout l'éventail des questions politiques. Par exemple et tout particulièrement aussi sur la prévoyance vieillesse. Notre branche œuvre déjà depuis longtemps en faveur de la durabilité comprise dans une perspective globale.

Membre de notre comité directeur, Philipp Gmür va vous présenter la manière dont les assureurs se sont déjà largement engagés par le passé en faveur de la durabilité. Il mettra également en évidence l'importance stratégique de la durabilité de nos jours et ce que nous entendons par là.